

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1249

présenté par
M. Aubert

à l'amendement n° 851 de la commission des affaires économiques

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 76, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Compléter cet amendement par la phrase suivante :

« Ce rapport présente également la déclinaison géographique des certificats d'économie d'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à compléter le contenu de l'amendement n° II-851 en tenant compte d'un des 4 souhaits formulés par l'Assemblée nationale le 20 juin 2018 à l'occasion de l'adoption, à l'unanimité, d'une résolution concernant les certificats d'économies d'énergie.

Cette résolution a notamment invité le Gouvernement à « produire un rapport sur la déclinaison géographique des CEE ».

Je propose donc de compléter votre amendement par la mention expresse de cette mention.